

POUR NOUS JOINDRE

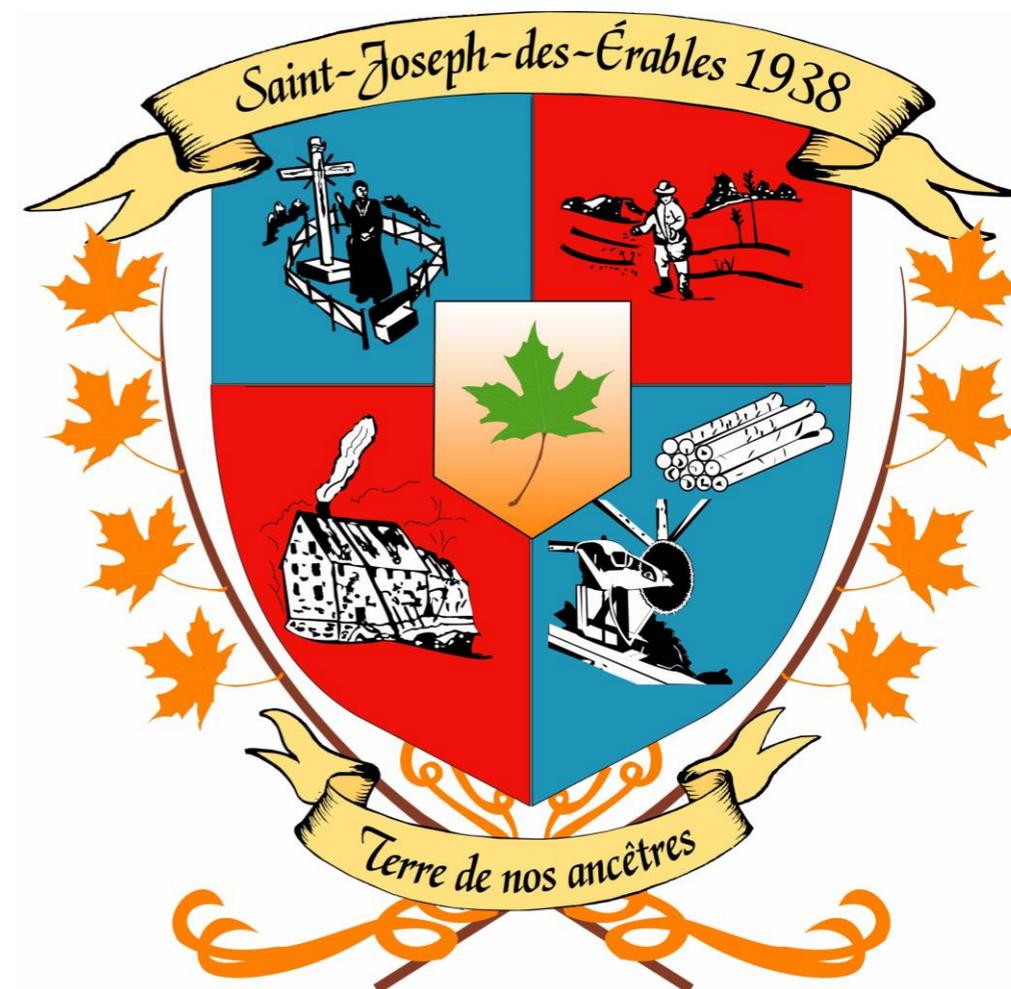
DIRECTRICE MUNICIPALE :

Sophie Fortier 418-397-4772
Télécopieur 418-397-1555
Courriel.....municipalite@stjosephdeserables.com
Site internet.....www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal :
du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 31, numéro 8, décembre 2017

Bulletin municipal



370A, rang des Érables, Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

www.stjosephdeserables.com

Rédaction : Sophie Fortier

Le mot du maire

Bonjour à tous,

Deux beaux projets instaurés par la MRC aboutiront en 2018. Ce sont deux projets dont je fais parti et qui auront un impact positif sur vous.

Le premier est le PDZA ; il a pour but de renforcer le secteur agricole et le secteur agroalimentaire. Des sommes de plus de 60 000 \$ seront accordées pour mettre en œuvre un plan pour conserver et développer nos acquis dans ce secteur. Nous vous informerons des développements en 2018.



Le deuxième projet, c'est le PGMR (Programme de gestion des matières résiduelles) qui permettra une saine gestion des matières résiduelles. Nous avons de nouvelles cibles à atteindre, imposées par le gouvernement, pour diminuer l'enfouissement et qui sont par le fait même conditionnelles à l'obtention de redevances. Le programme, financé par un fond déjà constitué de notre pourcentage des redevances précédentes, nous servira à améliorer nos taux de recyclage et ainsi diminuer l'enfouissement. Sans créer de chaos, nous nous dirigeons vers un service « utilisateur – payeur », plus juste et motivant pour les citoyens. Le PGMR est un outil qui se finance par lui-même. Quant au PDZA, c'est un investissement qui aura des retombées positives sur l'ensemble de la communauté dans quelques années. Pour le moment, il faut prendre nos responsabilités et avancer.

Sur ce, je vous souhaite à vous tous au nom de l'équipe municipale un Joyeux temps des Fêtes et une Bonne Année 2018, qu'elle soit remplie de bonheur, de bonnes nouvelles et de belles réalisations qui vous feront grandir.

À la prochaine!

Jeannot Roy, maire

Fermeture du bureau

Après avoir travaillé très fort toute l'année, la direction désire vous informer que le bureau municipal sera fermé à compter du jeudi 21 décembre, et ce jusqu'au 5 janvier inclusivement. Donc, nous serons de retour pour vous, le 8 janvier 2017. Joyeuses Fêtes!

Calendrier 2018

Vous recevrez sous peu le nouveau calendrier pour l'année 2018. Il contient des photos prises par plusieurs de nos citoyens. Votre implication est grandement appréciée. Nous tenons également à remercier tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce calendrier. Vous pouvez dès maintenant nous faire parvenir, à l'adresse suivante municipalite@stjosephdeserables.com, vos photos pour celui de 2019.



Séance du Conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 9 janvier 2018 à 19 h 00.

Orientation du budget pour l'année 2018

Le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté son budget 2018 lors d'une séance extraordinaire tenue le mercredi 13 décembre 2017. Nous avons réussi à établir un budget équilibré pour l'année 2018. Les objectifs visés dans la préparation du budget étaient d'assurer rigoureusement une saine gestion des deniers publics. Le conseil a décidé d'appliquer une diminution de 2% au taux de la taxe foncière, c'est à dire de 1,00 \$ du 100 \$ à 0,98 \$ du 100 \$. La vision de la municipalité est de continuer l'amélioration constante de la qualité de vie et le mieux-être des citoyens(ennes) de notre communauté, et ce, sans oublier de penser à demain.

Revenus	Budget 2017	Budget 2018	Écart
Taxes	527 991 \$	525 104 \$	(2 887 \$)
Transferts	219 107 \$	186 581 \$	(32 526 \$)
Service rendus	55 340 \$	52 840 \$	(2 500 \$)
Autres revenus	4 000 \$	3 000 \$	(1 000 \$)
Total des revenus	806 438 \$	767 525 \$	(38 913 \$)

Dépenses	Budget 2017	Budget 2018	Écart
Administration générale	152 585 \$	146 916 \$	(5 669 \$)
Sécurité publique	83 109 \$	73 351 \$	(9 758 \$)
Réseau routier	294 854 \$	284 990 \$	(9 864 \$)
Déneigement	103 635 \$	102 950 \$	(685 \$)
Hygiène du milieu	91 665 \$	78 858 \$	(12 807 \$)
Urbanisme	8 427 \$	12 280 \$	3 853 \$
Loisirs et culture	70 163 \$	68 179 \$	(1 984 \$)
Frais de financement	2 000 \$	0 \$	(2 000 \$)
Remboursement de la dette	0 \$	0 \$	
Total des dépenses	806 438 \$	767 525 \$	(38 913 \$)

Besoin de bénévoles

Le CISSS de Chaudière-Appalaches est à la recherche de nouveaux bénévoles. Cela vous intéresse? N'hésitez pas à communiquer avec nous. C'est avec plaisir que nous vous informerons sur nos multiples activités.

Nos coordonnées : 1 833 830-7500 ou benévoles.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca
www.benevolatensante.ca

École D'Youville-Lambert a besoin de vos livres

Dans le cadre de la semaine de lecture à l'école D'Youville-Lambert, nous organisons une foire aux livres qui aura lieu dans le mois d'avril. Pour ce faire, nous avons besoin de votre collaboration afin d'amasser le plus de livres usagés possible. Pendant les mois de janvier et février, nous ramasserons donc tous les livres en bon état qui ne vous sont plus utiles. Nous avons besoin de livres pour tous âges et de tous genres (albums, romans, documentaires, bandes dessinées, etc.) puisque la vente sera ensuite ouverte à tous. Le but de cette foire est d'amasser de l'argent qui nous servira à garnir les bibliothèques de chaque classe grâce à de nouveaux livres. Apportez vos livres au secrétariat d'une des deux écoles. Merci de votre collaboration!

Les enseignants de l'école D'Youville-Lambert



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

AVIS PUBLIC

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 5 septembre 2017, le conseil a adopté le *Règlement de zonage* no 217-17, remplaçant le *Règlement de zonage* no 108 et adopté le *Règlement de lotissement* no 218-17, remplaçant le *Règlement de lotissement* no 109.

Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Ce registre sera accessible de 9h00 à 19h00 le 17 janvier 2018, au bureau municipal situé au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 47. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le 17 janvier 2018 à 19h05 au bureau municipal situé au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables, durant les heures d'ouverture normales du bureau.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables, ce quatorzième jour de décembre 2017.

Sophie Fortier, directrice-générale et secrétaire-trésorière



**RÈGLEMENT 199-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 197-17
RÉGISSANT LA CIRCULATION SUR LA PISTE CYCLABLE.**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté, à sa séance du 14 juin 2017, le règlement 197-17 régissant la circulation sur la piste cyclable;

ATTENDU QUE le règlement 197-17 est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

ATTENDU QUE la MRC peut amender ledit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 9 août 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à la séance du 9 août 2017;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le règlement 199-17 soit adopté comme suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement s'intitule « Règlement 199-17 modifiant le règlement 197-17 régissant la circulation sur la piste cyclable ».

ARTICLE 2 : AMENDEMENTS

Le règlement 197-17 est modifié de la façon suivante :

- L'article 6 (heures d'accès) est enlevé
- L'article 9, 2^e alinéa est modifié comme suit : l'expression « ...entre le coucher du soleil et 23h00... » devient « ... dès la noirceur... »

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement 199-17 entrera en vigueur conformément à la Loi.


Luc Provençal
Préfet


Michel Légare
Secrétaire-trésorier

Avis de motion : 09 août 2017
Adoption de la modification du règlement le 13 septembre 2017



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de la séance du 11 décembre 2017, le Conseil a adopté le calendrier des séances régulières du Conseil pour l'année 2018

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2017 : le 9 janvier, le 6 février, le 13 mars, le 3 avril, le 1er mai, le 5 juin, le 3 juillet, le 7 août, le 4 septembre, le 2 octobre, le 6 novembre et le 4 décembre.

Ces séances se tiendront à la salle du Conseil municipal, 370-A rang des Érables et débiteront à 19h00.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce quatorzième jour du mois de décembre 2017.



Sophie Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017, le Conseil a adopté le règlement no 227-17 DÉCRÉTANT LE TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION.

Le taux des taxes sera de 0,98 \$ du cent dollars d'évaluation et le coût des ordures sera de 135 \$ pour les résidences, 155 \$ par exploitation agricole, 155 \$ par commerce sauf Pianos André Bolduc qui devra payer 1 250 \$, le Camping Saint-Joseph qui devra payer 825 \$ et Jardinier Huard qui devra payer 420 \$ en raison du volume de vidanges; et 70 \$ par chalet ou roulotte. Afin de pourvoir à la quote-part de la MRC Robert-Cliche pour la gestion des fosses septiques, les propriétaires de résidence unifamiliale ou à logements multiples auront un tarif de 139 \$ par logement et les propriétaires de chalet auront un tarif de 69,50 \$.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce quatorzième jour du mois de décembre 2017.



Sophie Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière